

**Contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Contrat n° 41824A/003- Avenant n° 2024-01

Le contractant :**MAIRIE DE ROBION**  
PLACE CLEMENT GROS  
84440 ROBION

Monsieur le Maire

**Avenant au contrat**

D'un accord commun entre les parties, afin de couvrir l'allongement de la durée d'indemnisation liée à la réforme des retraites, il est convenu ce qui suit à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :

**Les cotisations**

Le montant de vos cotisations (exonéré de taxe compte tenu de la législation en vigueur à la date d'effet précitée), exprimé en pourcentage de la base de l'assurance précisée dans les Dispositions Particulières pour la période d'assurance au titre de laquelle les cotisations sont dues, est fixé à : **3,91%**.

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat.

Fait en deux originaux, à Paris, le 30/11/2023.

Pour le contractant :



Pour l'Assureur :

Stéphane Camon  
Directeur Santé Prévoyance Collectives

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20231207-AU\_2023\_114-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

\*  
\* \*

Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances  
Société Anonyme au capital de 643.054.425 euros  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
340 234 962 RCS Nanterre